

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2020

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Acquisition d'une licence IV pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie**

Rapporteur : Sylvie Bléry-Touchet

La licence IV est, dans la réglementation française, une autorisation qui permet de vendre à consommer sur place les boissons de tous les groupes.

Dans les années 60, on comptait 200 000 licences IV sur le marché. Aujourd'hui, on en comptabilise environ 40 000 sur l'ensemble du territoire.

La loi interdit actuellement la création des débits de boissons de licence IV. Pour en obtenir une, il faut procéder :

- soit par transfert d'une licence correspondante ; dans ce cas, le demandeur doit obtenir au préalable une autorisation de la préfecture ;
- soit par achat d'une licence déjà existante.

Le prix d'une licence IV varie en fonction de l'offre et de la demande sur la région et le territoire de la commune concernée. L'acquisition en région parisienne d'une licence IV se situe dans une fourchette de prix qui varie entre 12 000 et 25 000 euros.

Le café restaurant de M. Manuel CASTRO qui était situé 6 avenue Franklin Roosevelt a cessé son activité en novembre 2018 au profit de la construction de logements.

Le préfet a informé la Ville du transfert envisagé de la licence IV correspondante vers un établissement parisien pour la somme de 14 000 euros.

Compte tenu de la rareté des licences IV mais également pour donner la chance à une nouvelle activité de s'implanter sur le territoire de Sceaux dans de bonnes conditions, l'acquisition de cette licence par la Ville est indispensable. Il s'agit d'une mesure d'anticipation en attendant de la revendre à un établissement scéen afin d'éviter de la perdre définitivement.

La durée de validité de cette licence est de 5 ans (échéance à novembre 2023) sauf à ce que la Ville l'utilise ou la loue.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à acheter cette licence au prix de 14 000 €.